



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Date de révision 10.04.2023

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACETATE DE BUTYLE
Nom de la substance : acétate de n-butyle
No.-Index : 607-025-00-1
No.-CAS : 123-86-4
No.-CE : 204-658-1
Numéro d'enregistrement : 01-2119485493-29-xxxx
Synonymes et Autres noms : Ethanoate de butyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 3	---	H226
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	---	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
	R10
	R66
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Intervention : P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage : P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acétate de n-butyle

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
Pas d'autre information disponible.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
----------------------	-------------------	--	-----------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acétate de n-butyle			
No.-Index : 607-025-00-1	Flam. Liq.3	H226	R10
No.-CAS : 123-86-4	STOT SE3	H336	R66
No.-CE : 204-658-1	<= 100		R67
Enregistrem ent : 01-2119485493-29-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Toux, Nausée, Vomissements, Migraine, Perte de conscience, Insuffisance respiratoire, Somnolence
- Effets : Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). S'il y a absorption en grande quantité, cela peut entraîner une destruction du système nerveux central (Maux de tête, sensations d'étourdissement).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.



ACETATE DE BUTYLE

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Substances liquides combustibles; Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe de feu : s'enflamment et se consomment rapidement; 21°C = Pec < 55°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Incompatible avec des acides forts et des bases. Incompatible avec: Oxydants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.



ACETATE DE BUTYLE

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS 123-86-4
-------------------	----------------------------	-----------------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 7 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 48 mg/m3

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 3,4 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 12 mg/m3

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 3,4 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,18 mg/l
Eau de mer	: 0,018 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,36 mg/l
STP	: 35,6 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	: 0,0981 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	: 0,0903 mg/kg poids sec (p.s.)

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
150 ppm, 710 mg/m3
Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
200 ppm, 940 mg/m³
Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Gants à plusieurs épaisseurs - PE/EVAL/PE
Temps de pénétration : 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : vêtements étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Couleur : incolore



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Odeur	: fruité
Seuil olfactif	: 7 - 20 ppm
pH	: 6,2 (5 g/l; 20 °C)
point de réglage	: -90 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 126 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: 27 °C (Méthode: EEC Method A.9)
Taux d'évaporation	: 1 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: 7,5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,2 %(V)
Pression de vapeur	: 15 hPa (20 °C) 63 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 0,881 g/cm ³ (20 °C) (DIN 51757)
Hydrosolubilité	: 5,3 g/l (20 °C) (OCDE Ligne directrice 105)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow 2,3 (OCDE Ligne directrice 117)
Température d'auto-inflammabilité	: 415 °C (DIN 51794)
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 0,73 mPa.s (20 °C) (ASTM D 445)
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Explosibilité	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	: 116,16 g/mol
Tension superficielle	: 61,3 mN/m (1 g/l; 20 °C) (OCDE Ligne directrice 115)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Indice de réfraction : 1,393 (20 °C)

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

Paragraphe 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
La vapeur, à des concentrations élevées, peut faire perdre conscience

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS
		123-86-4

Toxicité aiguë

Oral(e)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

DL50 : 10760 mg/kg (rat) (OECD 423)

Inhalation

CL50 : 23,4 mg/l (rat; 4 h; poussières/brouillard) (OCDE Ligne directrice 403)

Dermale

DL50 : > 14112 mg/kg (lapin) (OCDE Ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (lapin) (OCDE Ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (cochon d'Inde) (Essai de Maximalisation)
non sensibilisant(e) (cochon d'Inde) (OCDE Ligne directrice 406)
non sensibilisant(e) (souris) (Test de tuméfaction sur oreille de souris (MEST))

Effets CMR

Propriétés CMR

Mutagénicité : Test de Ames: négatif

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Paragraphe 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS
		123-86-4
Toxicité aiguë		
Poisson		
CL50	:	18 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h) (OECD 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques		
CE50	:	44 mg/l (Daphnia magna; 48 h)
algue		
CE50	:	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h) (Inhibition de la croissance)
NOEC	:	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (Inhibition de la croissance)
Bactérie		
CI50	:	356 mg/l (Tetrahymena; 40 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS
		123-86-4
Persistance et dégradabilité		
Persistance		
Résultat	:	donnée non disponible
Biodégradabilité		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Résultat : 83 % (aérobie; Durée d'exposition: 28 jr)(OECD 301 D)
Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS 123-86-4
-------------------	----------------------------	-----------------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Tension superficielle

Résultat : 61,3 mN/m (1 g/l; 20 °C) (OCDE Ligne directrice 115)

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS 123-86-4
-------------------	----------------------------	-----------------------------------

Mobilité

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acétate de n-butyle	No.-CAS 123-86-4
-------------------	----------------------------	-----------------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
Numéro européen d'élimination des déchets	:	Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1123

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACÉTATES DE BUTYLE
RID : ACÉTATES DE BUTYLE
IMDG : BUTYL ACETATES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 30; (D/E)
RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 30
IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE DE BUTYLE

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note : non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1432
Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1433
Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1434

Tableaux des maladies professionnelles : acétate de n-butyle: 84; Listé

État actuel de notification

acétate de n-butyle:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-731
ISHL (JP)	OUI	(2)-731
ISHL (JP)	OUI	2-(6)-226
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	204-658-1
KECI (KR)	OUI	KE-04179
PICCS (PH)	OUI	
NZIOC	OUI	HSR001091
IECSC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Paragraphe 16: Autres informations



ACETATE DE BUTYLE

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R10	Inflammable.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.